

Rapport Annuel 2025



Un cœur qui bat dans la ville

Table des matières

03	Objet social du Port de Bruxelles
04	Conseil d'administration & Directions
05	COMPTES ANNUELS
05	Rapport de gestion
05	Introduction
08	Bilan
10	Compte de résultats
12	Bilan au 31-12-2025
15	Compte de résultats
17	Annexes
25	Bilan social
27	Les règles d'évaluation
29	Rapport du Collège des Commissaires





À PROPOS DU Port de Bruxelles

OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

La Région de Bruxelles-Capitale,

qui détient 58,05% du capital ;

La Ville de Bruxelles,

qui détient 33,40% du capital ;

Les 8 communes bruxelloises

actionnaires de l'ancienne Société du Canal

(Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint- Gilles, Anderlecht,

Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;

La s.a. Bruxelles Infrastructures Finances,

filiale de finance&invest.brussels, qui détient 3,67% du capital.

Conseil d'administration

Nom	Fonction	Prestations
Yassine AKKI	Président	FR
Anthony BAERT	Vice-président	NL jusqu'au 10/07/25
Lander PICCART	De commissaire du gouvernement à vice-président	NL depuis le 10/07/25
Faten ALAMAT	Administratrice	FR jusqu'au 10/07/25
Rachid BEN SALAH	Administrateur	FR
Marie-Carmen BEX	Administratrice	FR
Franç BOGOVIC	Administrateur	NL jusqu'au 27/06/25
Audrey CLABOTS	Administratrice	FR
Geoffroy COOMANS de BRACHÈNE	Administrateur	FR à partir du 10/07/25
Catherine de BUCK van OVERSTRAETEN	Administratrice	NL
Louise DE TREMERIE	Administratrice	NL
Alexandre DERMINE	Administrateur	FR
Sébastien DEVOS	Commissaire du gouvernement	NL à partir du 10/07/25
Laurent GABELE	Administrateur	FR
Blaise GODEFROID	Administrateur	FR
Yassinne HALHOUL	Administrateur	NL
Shanti INGELS	Administratrice	NL
Leila KABACHI	Administratrice	FR
Singharath LIAMKEO	Administrateur	NL à partir du 10/07/25
Lise NAKHLE	Commissaire du gouvernement	FR
Didier NOLTINCX	Administrateur	FR jusqu'au 16/02/26
Hatice ÖZLÜCANBAZ	Administratrice	FR à partir du 16/02/26
Amandine SELLIER	Administratrice	FR jusqu'au 10/07/25
Döne SÖNMEZ	Administratrice	FR
Rafael VAN HUYCK	Administrateur	NL
Hugues VAN RENTERGHEM	Administrateur	FR à partir du 27/06/25
Philippe VANSNICK	Administrateur	FR
Frédéric WAUCQUEZ	Administrateur	FR à partir du 10/07/25

Directions

DIRECTION GÉNÉRALE

Gert Van der Eeken - Directeur général

Caroline Hermanus - Directrice générale adjointe

Marouane Ahyaten - Team manager contrôle de gestion

Sylvain Godfroid - Team manager Communication,
Porte-parole FR

SERVICES DÉVELOPPEMENT ET INFRASTRUTURE

Direction Développement portuaire

Valérie Tanghe - Team manager Développement portuaire

Anthony Callens - Team manager Stratégie

Luc Donck - Team manager Business Development

Direction Développement technique

Laurent Mampaey - Team manager Développement technique

Baptiste Bridelance - Team manager Infrastructure

Juliette Parizel - Team manager Support

Geert Verheyen - Team manager Entretien

Amélie Augem - Team manager Environnement

SERVICES SUPPORT ET CAPITAINERIE

Sophie Boucquey - Directrice-chef des services Support
et Capitainerie

Bénédicte Adam - Team manager Finances

Bertrand de Hemptinne - Team manager Ressources
humaines et Affaires juridique

Jerry Vanhemelen - Capitaine de port

COMPTES ANNUELS

Rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 3.5 et 3.6 du Code des Sociétés et Associations.

Pour rappel, une plus-value globale de 246.470.691,01€ avait été actée dans les comptes 2017 suite à un travail complet de réévaluation des terrains et bâtiments appartenant au Port de Bruxelles. En 2018, le Port a individualisé les plus-values par fiche d'immobilisé. Cet important travail a permis d'identifier certaines erreurs et a entraîné dès lors des modifications du montant de la plus-value. Elle est passée de 246.470.691,01€ à 254.891.603,61€. En 2021, suite à la vente d'une parcelle de terrain à la ville de Bruxelles et l'achat d'un terrain à l'avant-Port, la plus-value globale a évolué et s'élève depuis à 255.400.487,85€.

Pour rappel, depuis le premier janvier 2018, le Port de Bruxelles est soumis à l'impôt des sociétés.

Au niveau de la gestion des risques, le Port a dû pu clôturer plusieurs provisions pour risques pour un montant total de 12.775.336€. Ces provisions ont été extournées dans le cadre de la finalisation des travaux suite à l'accident du Pont de Buda et de la réalisation des travaux en urgence de la réparation provisoire d'un de nos murs de quai. De plus, il est également à noter qu'un dossier juridique débutant dans les années 2000 a été clôturé cette année. De ce fait la provision pour grosse réparation a fortement diminué par rapport à 2024. Le nouveau solde des provisions pour risques et charges ouverts dans nos comptes fin 2025 est de 1.127.938,76€.

Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée, les dotations régionales constituent un élément important de la structure de gestion du Port de Bruxelles. Le Port a reçu, en 2025, 16.300.000€ de dotations de la Région soit 1.879.000€ de moins qu'en 2024.

Enfin, il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement, n'a pas de succursale, ne dispose pas d'instrument financier. Il est à noter qu'aucun événement n'est survenu après la clôture de l'exercice.



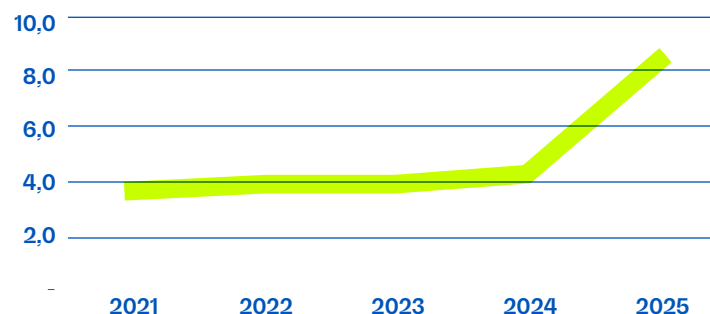
CI-DESSOUS QUELQUES RATIOS PERTINENTS CALCULÉS DEPUIS 2020 :

Le ratio de liquidité absolue

Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ses dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

Placements + valeurs disponibles

Dettes à 1 an au plus

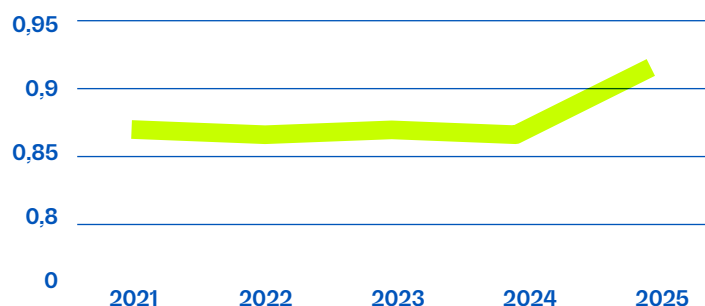


Nous constatons une augmentation significative de ce ratio par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la clôture du dossier juridique, qui a entraîné une forte diminution des dettes à un an au plus. Parallèlement, bien que dans une moindre mesure, la trésorerie a augmenté d'un million d'euros en raison du report de certains travaux à 2026.

Ratio de solvabilité générale (ratio d'autonomie financière)

Capitaux propres

Total du passif

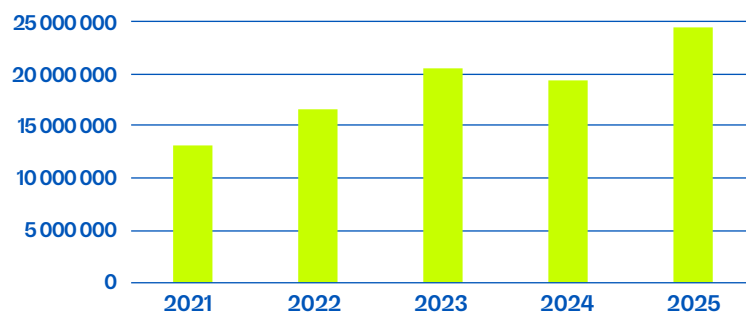


Le ratio de solvabilité est augmentation par rapport à 2024 suite à l'annulation de plusieurs provisions.

Fonds de roulement

(= Capitaux permanents – Actifs fixes)

Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux «réserves» et «provisions».



Le fonds de roulement est positif. L'augmentation par rapport à 2024 s'explique par une diminution des actifs immobilisés (amortissements) par rapport à une augmentation des capitaux permanents (à la suite du bénéfice de l'exercice) mais compensé en partie par la diminution des provisions pour risques et charges.

Ratio d'endettement

L'endettement bancaire représente 4% du passif. Le Port n'a qu'un emprunt en cours auprès de la BEI. Il a toutefois acquis un terrain à tempérament.

Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port (décidée en 2014 mais d'application depuis 2015), la capacité d'emprunt est limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation régional.

2. BILAN

2.1. L'actif

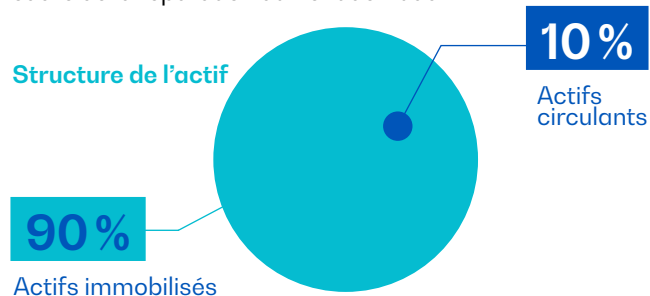
Les « actifs immobilisés » atteignent un niveau de 335.673.079,08€ et sont en légère diminution par rapport aux exercices antérieurs. La baisse est due à la comptabilisation des amortissements des immobilisations (biens immobiliers et plus-value). Ils sont largement prédominants par rapport aux « actifs circulants » qui représentent 10% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 « Structure de l'Actif ».

La rubrique « Immobilisations détenues en location-financement » reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

Le poste « créances commerciales à un an au plus » est en légère augmentation par rapport à 2024. Cette augmentation provient d'une augmentation du poste « clients » et du poste « factures à établir ». Pour ce qui est des créances douteuses, le montant est en diminution suite à la finalisation de petit dossier juridique et à l'application des règles d'évaluation.

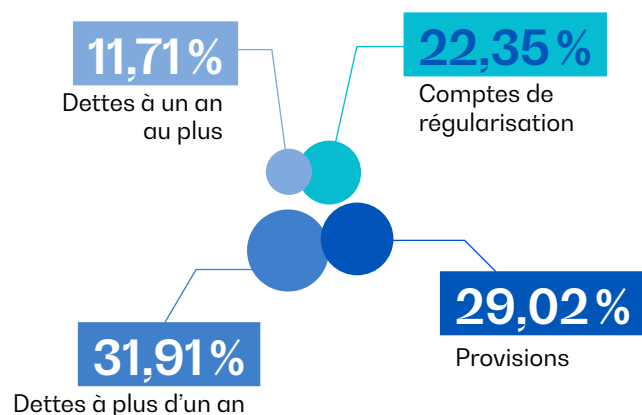
La diminution du poste « créances à un an au plus – Autres créances » est due à une diminution de notre compte de transit comptabilisant les dotations Régionales et une augmentation plus importante de la créance visant l'impôt des sociétés.

Les « comptes de régularisation » sont en diminution. Cela s'explique par l'annulation du produit acquis fait en 2024 dans le cadre de la réparation du Pont de Buda.



2.2. Le passif

Répartition du passif hors capitaux propres

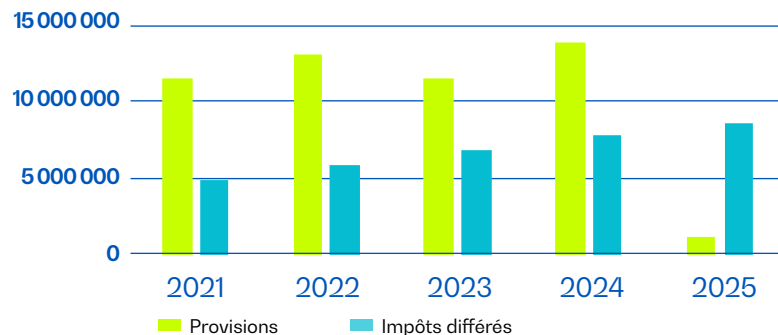


Les capitaux propres atteignent un niveau de 91 % du total du bilan.

La diminution du poste « provisions & impôts différés » résulte de l'extourne de plusieurs provisions pour grosses réparations & gros entretien dans le cadre de la clôture d'un dossier juridique et de plusieurs dossiers de travaux comme l'accident du Pont de Buda et les travaux d'urgence pour la stabilisation des murs de quais. Il est également à noter une hausse de la prise en compte des impôts différés calculés sur les dotations d'investissements.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions en application des principes de prudence, d'honnêteté et de bonne foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

Provisions et impôts différés



LES DETTES SONT INFLUENCÉES ESSENTIELLEMENT PAR :

Les dettes à plus d'un an.

Ce poste est en diminution par rapport à 2024. Cela s'explique par le reclassement des tranches d'emprunts (BEI) (1.075.120,88€) et du terrain acheté à tempérament à la SNCB (45.363,11€) de plus d'un an à moins d'un an.

Les dettes à un an au plus.

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt des 22.500.000€ de la BEI pour Carcoke soit 1.075.120,88€ et de l'achat à tempérament d'un terrain à la SNCB soit 45.363,11€.

Les dettes commerciales ont diminué par rapport à 2024. Cette forte diminution s'explique par l'extourne d'écriture ouverte dans le cadre d'un dossier juridique qui est arrivé à son terme. Ce montant représente les factures entrantes encore ouvertes au 31/12 qui ont été payées début 2026 et les factures encore à recevoir début 2026 et qui concernent 2025.

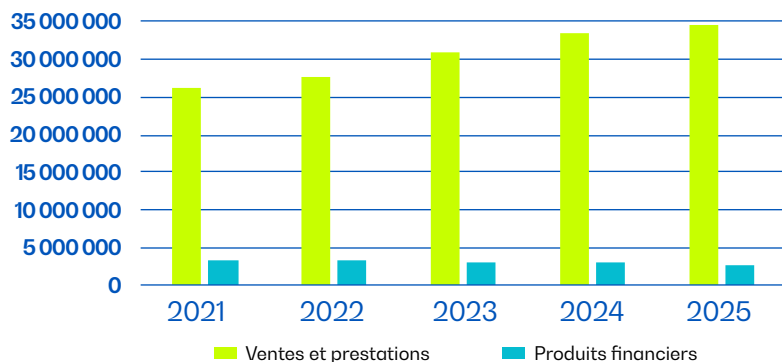
Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats. Elles sont en légère baisse par rapport à 2024.

1- L'achat de ce terrain se traduit par le paiement de 27 annuités de 80.000 € constituées d'une partie en capital qui se retrouve dans les dettes à plus d'un an et d'une partie en intérêt calculée sur base d'un taux annuel.

3. COMPTE DE RÉSULTATS

3.1. Le compte de produits

Produits en €

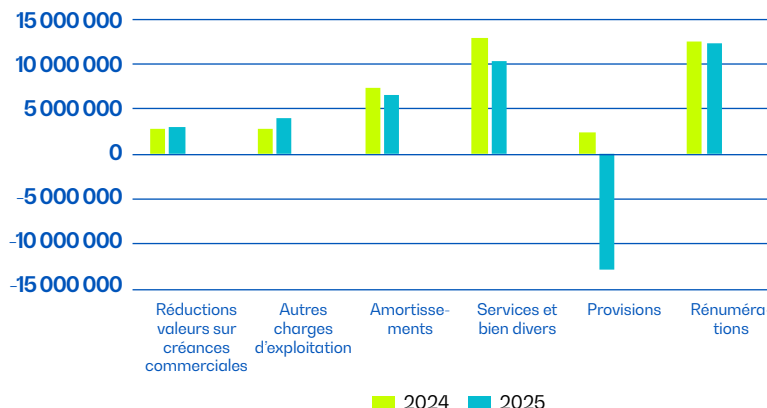


3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 34.513.188,19€. Il faut noter une augmentation de 7% du chiffre d'affaires. Le Port a dû faire face à des départs de quelques grands clients en 2023 et le Port a réussi à combler une partie de ce vide locatif ce qui a une influence positive sur le chiffre d'affaires. Le poste « autres produits d'exploitation » est en augmentation à la suite d'une augmentation des charges à refacturer aux clients par rapport à 2024.

3.1.2. Les produits financiers sont en baisse par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que depuis 2024 on ne reçoit plus de rémunération de la centralisation financière. Il est également à noter qu'il y a une diminution des amortissements sur les investissements.

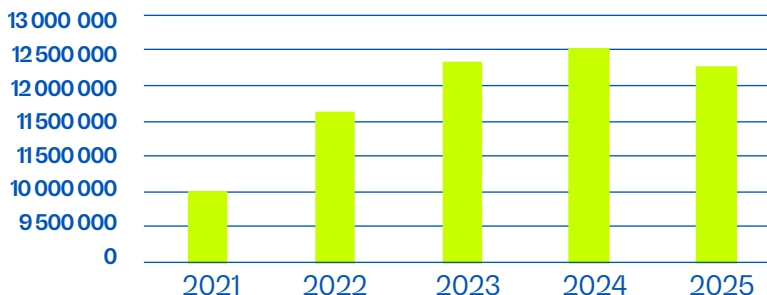
3.2. Le compte de charges

Structure des charges d'exploitation 2025



3.2.1. La masse salariale au sens large – y compris les frais sociaux et de formation – qui atteint 12.263.333,32€, a diminué de 275.682,51€ soit -2%. Ce poste représente 34% des charges d'exploitation en ne tenant pas compte de la reprise de provision.

Masse salariale

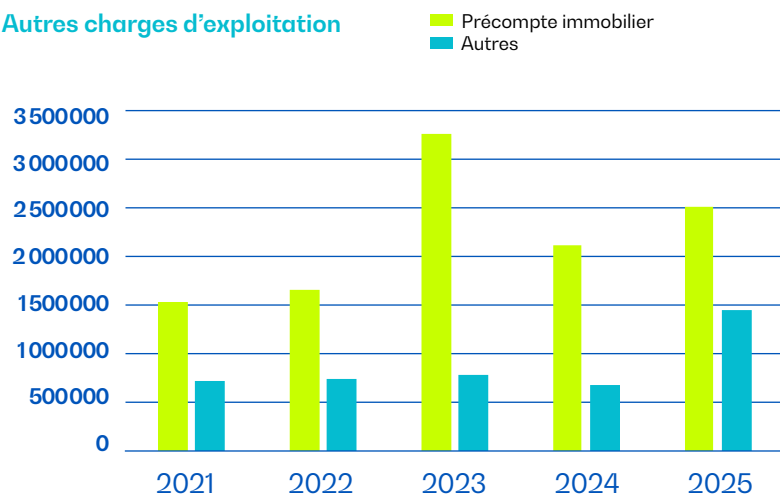


3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

3.2.3. Le poste « Services et biens divers » est en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par les travaux de dragage qui n'ont pas été exécutés en 2025 en comparaison avec 2024. Dans ce poste on retrouve aussi les coûts du Pont de Buda et des travaux d'urgence du mur de quai du Hainaut.

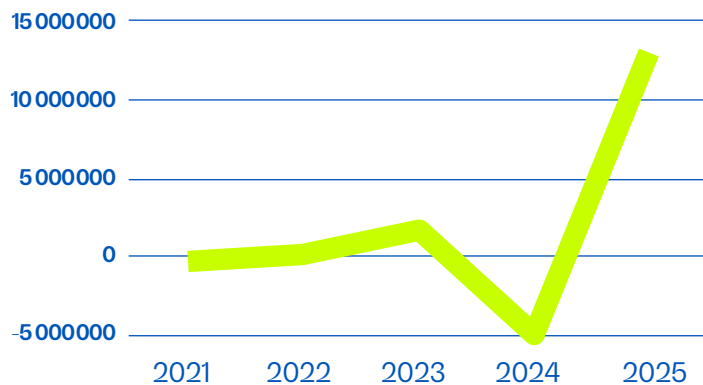
3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2024. L'augmentation est principalement due à une hausse du précompte immobilier. En 2025, une régularisation exceptionnelle du précompte immobilier des années antérieures a été reçue ce qui explique la forte hausse des charges d'exploitation diverses.

Autres charges d'exploitation



3.3. Résultat de l'exercice

Évolution du résultat courant



2021	2022	2023	2024	2025
-202 431,68	189 144,12	1 584 045,31	-4 996 664,05	13 016 557,99

L'exercice se clôture avec un résultat positif de 13.016.557,99€.

En conséquence, il est proposé d'affecter la perte au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 16.340.197,93€.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 27 mars 2026.

Le Vice-président,
L. PICCART

Le Président,
V. AKKI

La Directrice générale adjointe,
C. HERMANUS

Le Directeur général,
G. VAN DER EKEN

Bilan



Bilan au 31/12/2025

En EUR	2024	2025
ACTIFS IMMOBILISÉS	338 841 344,62	335 673 079,08
II. Immobilisations incorporelles	5 786,9	42 019,66
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	312 447 132,95	307 931 511,87
B. Installations, machines & outillage	343 571,55	335 165,86
C. Mobilier et matériel roulant	331 936,29	274 863,48
D. Immobilisation détenues en location-financement	17 294 754,11	16 826 273,19
E. Autres immobilisations corporelles	262 767,14	262 767,14
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	8 119 474,08	9 964 556,28
	338 799 636,12	335 595 137,82
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	35 921,60	35 921,60
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	0,00	0,00
	35 921,60	35 921,60
ACTIFS CIRCULANTS	36 627 105,26	36 495 647,86
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	2 111 401,06	2 123 961,20
B. Autres créances	30 015 033,42	29 982 199,02
	32 126 434,48	32 106 160,22
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	2 618 583,99	3 726 057,50
X. Comptes de régularisation	1 882 086,79	663 430,14
TOTAL DE L'ACTIF	375 468 449,88	372 168 726,94

En EUR	2024	2025
CAPITAUX PROPRES	325 064 225,48	338 744 471,96
I. Capital		
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	2 273 234,45	2 273 234,45
II. Primes d'émission	893 188,00	893 188,00
III. Plus-values de réévaluation	255 400 487,85	255 400 487,85
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 056 728,87	2 056 728,87
D. Réserves disponibles (*)	1 740 217,10	1 740 217,10
	4 024 607,18	4 024 607,18
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	3 323 639,94	16 340 197,93
VI. Subsidés en capital	59 149 068,06	59 812 756,55
PROVISIONS & IMPÔTS DIFFÉRÉS	21 656 557,21	9 700 388,98
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien		
D. Autres risques et charges	13 903 274,76	1 127 938,76
Impôts différés	7 753 282,45	8 572 450,22
	21 656 557,21	9 700 388,98
DETTES	28 747 667,19	23 723 866,00
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A.4. Établissements de crédit	13 457 773,50	12 337 289,51
D. Autres dettes		
	13 457 773,50	12 337 289,51
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 074 408,67	1 120 483,99
C. Dettes commerciales	5 075 118,44	1 169 993,49
D. Acomptes reçus sur commandes	5 212 807,17	27 494,45
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E.1. Impôts	384 429,31	842 519,48
E.2. Rémunérations & charges sociales	734 741,62	692 368,67
F. Autres dettes	43 110,52	62 639,25
	7 478 291,74	3 915 499,33
X. Comptes de régularisation	7 811 601,95	7 471 077,16
TOTAL DU PASSIF	375 468 449,88	372 168 726,94

Compte de résultats au 31/12/2025

CHARGES (en EUR)	2024	2025
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	12 823 007,85	10 294 643,25
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	12 539 015,83	12 263 333,32
D. Amortissements et réduct. valeur sur immob. corporelles	7 336 834,97	6 624 850,75
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+,rep.-)	2 785 001,92	2 985 059,67
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	2 453 361,00	-12 775 336,00
G. Autres charges d'exploitation	2 800 787,45	3 951 016,35
	40 738 009,02	23 343 567,34
RÉSULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	629 645,37	586 324,76
B. Réductions de valeur sur actifs circulant		
C. Autres charges financières	24,37	17 214,99
	629 669,74	603 539,75
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp		
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles	2 502,17	45 393,62
	2 502,17	45 393,62
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. A. Impôts	1 293,22	277 759,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		13 016 557,99
TOTAL DES CHARGES	41 371 474,15	37 286 818,29

PRODUITS (en EUR)	2024	2025
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	12 698 804,05	13 606 607,19
D. Autres produits d'exploitation	20 618 885,80	20 742 341,45
1. Subvention dragages		
Produits d'exploitation non récurrents	83 900,11	164 239,55
	33 401 589,96	34 513 188,19
RÉSULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants	8 128,93	12 614,49
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	2 837 088,78	2 612 862,16
Produits financiers non récurrents		
	2 837 088,78	2 612 862,16
	2 845 217,71	2 625 476,65
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises prov fiscales	128 002,43	148 153,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Perte de l'exercice à affecter	4 996 664,05	
TOTAL DES PRODUITS	41 371 474,15	37 286 818,29

AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS		(en milliers d'euro)
	exercice	exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	16 340	3 323
Perte à affecter (-)		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	13 017	
Perte de l'exercice à affecter (-)		-4 997
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	3 323	8 320
Perte reportée de l'exercice précédent (-)		
C. Affectation aux moyens propres		
2. À la réserve légale		
3. Aux autres réserves		
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	16 340	3 323
2. Perte à reporter		



DETAIL DE L'ACTIF

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)						
	Terrain et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Location et financement	Autres immob. corporelles	Immob. en cours & acptes
A. VALEUR D'ACQUISITION						
au terme de l'exercice précédent :	209 214	2 422	2 728	23 540	1 556	8 119
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	223	46	65			3 123
- cessions et désaffectations	-83	-35	-101			
- transferts d'une rubrique à une autre	1 278					-1 010
Au terme de l'exercice	210 632	2 433	2 692	23 540	1 556	9 964
B. PLUS-VALUES						
au terme de l'exercice précédent :	255 400					
mutations de l'exercice :						
- actées						
- acquises de tiers						
- annulées						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	255 400					
C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS						
au terme de l'exercice précédent :	152 167	2 079	2 396	6 245	1 293	
mutations de l'exercice :						
- actés	5 975	52	121	468		
- repris						
- acquis. de tiers						
- annulés	-41	-33	-100			
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	158 101	2 098	2 417	6 714	1 293	
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE						
(a) + (b) - (c) dont mobilier et matériel roulant	307 931	335	275	16 826	263	9 964

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euro)			
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres Entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
a) Valeur d'acquisition			36
b) Réductions de valeur			
2. CRÉANCES			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			36

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts		
- valeur comptable augmentée du montant non appelé		
Titres à revenus fixes		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis		
- d'un mois au plus		
- de plus d'un mois à un an au plus		
Autres placements de trésorerie:		

COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF) (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
(ventilation des montants significatifs)		
charges à reporter	663	1882

DETAIL DU PASSIF

ÉTAT DU CAPITAL		
	Montants en millier EUR	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL		
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)		
- au terme de l'exercice précédent	2 277	
- modifications au cours de l'exercice		
- augmentation		
- au terme de l'exercice	2 277	
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions nominatives	2 277	1 833
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
- nominatives		1 833
- au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBÉRÉ (rubrique 101 du passif)		
Actionnaires redevables de libération		
- Région de Bruxelles-Capitale	3	
TOTAL	3	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important		
- provisions pour gros entretien & grosses réparations		
- autres	1 128	13 903

ÉTAT DES DETTES (en milliers d'euro)

	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an, 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
--	----------------------	----------------------------	---------------------------

A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes financières

4. Établissements de crédit	1 120	4 984	7 353
- Dettes commerciales			
- Acomptes reçus sur commandes			
- Autres dettes			
TOTAL	1 120	4 984	7 353

DETTES (ou PARTIE des DETTES) GARANTIES PAR

B. DETTES GARANTIES

les pouvoirs publics belges

suretés réelles sur actifs

Dettes financières

4. Établissements de crédit	13 458
- Dettes commerciales	
- Acomptes reçus sur commandes	
- Dettes fiscales, salariales et sociales	
- Autres dettes	
TOTAL	13 458

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Exercice

1. Impôts

a) dettes fiscales échues	
b) dettes fiscales non échues	843
c) dettes fiscales estimées	

2. Rémunérations et charges sociales

a) dettes échues envers l'O.N.S.S.	
b) Autres dettes salariales et sociales	2

COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF) (en milliers d'euro)

	Exercice	Exercice précédent
- intérêts sur l'emprunt	376	
- subsides charges	1 560	
- emphytéose	5 535	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en milliers d'euro sauf C1)		
	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION dont :		
subsidés d'exploitation et montants	12 057	13 636
compensatoires obtenus des pouvoirs publics		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE		
a) Nombre total à la date de clôture	124	126
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein	119,6	123,8
c) Nombre effectif d'heures prestées	167 029	171 604
C2. FRAIS DE PERSONNEL		
a) rémunérations et avantages sociaux directs	8 495	8 622
b) cotisations patronales d'assurances sociales	3 637	3 750
c) primes patronales pour assurances extra-légales		
d) autres frais de personnel	132	167
e) pensions		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS		
Dotation (+), utilisations et reprises (-)		
D. RÉDUCTIONS DE VALEUR		
1) sur stocks et commandes en cours		
2) sur créances commerciales		
actées	3 275	2 962
reprises	-290	-177
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
constitution	0	2 453
utilisations et reprises	-12 776	0
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
impôts et taxes relatifs à l'exploitation	3 138	2 654
autres	813	147
G. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
1. Nombre total à la date de clôture	0	0
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	0,0	0,0
Nombre effectif d'heures prestées	0	0
Frais pour l'entreprise	0	0

RÉSULTATS FINANCIERS (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS		
- produits des actifs circulants		
- subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
subsides en capital	2 613	2 837
subsides en intérêts		
B. INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉES A L'ACTIF		
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS		
E. AUTRES CHARGES FINANCIÈRES		
- rente ville de Bruxelles	17	0
- divers		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en milliers d'euro)		
	Exercice	
A. VENTILATION DES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S'ILS SONT IMPORTANTS		
- plus-value réalisée réalisations d'actifs	78	
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs		
B. VENTILATION DES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SI ELLES SONT IMPORTANTES		
- réductions de valeur sur immob corporelle	45	
- réductions de valeur sur immobilisation financière		

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en milliers d'euro)		
	Exercice	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des sociétés	278	

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
A. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE		
1. à l'entreprise (déductibles)	3 818	3 553
2. par l'entreprise	1 049	1 216
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :		
1. précompte professionnel	2 344	2 370
2. précompte mobilier		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euro)		
	Exercice	Exercice précédent
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :		
Caisse des dépôts et consignations	169	171
Caisse des dépôts et consignations CSC	2 549	2 638
Garanties bancaires	4 155	3 945
ENGAGEMENT D'ACQUISITION ET DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Débiteurs pour engagements de cession		
Engagement de cession		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS		
	Exercice	Exercice précédent
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
aux administrateurs et gérants	49	38

Bilan social

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite
à l'Office National de Sécurité Sociale : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	110,1	15,9	119,6 (ETP)	123,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	153 900	13 129	167 029 (T)	171 604 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	10 950 288	1 313 045	12 263 333 (T)	12 539 016 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	107	17	116,5	
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	96	16	105,4	
Contrat à durée déterminée	111	11	1	11,1	
Contrat de remplacement	113	0	0	0,0	
c. Par sexe					
Homme	120	75	9	79,1	
Femme	121	32	8	37,4	
d. Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130	2	1	2,1	
Employés	131	64	11	71,2	
Ouvriers	132	41	5	43,2	

D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Pers mise à disposition
Nombre moyen	150		0
Nombre effectif d'heures prestées	151		0
Frais pour l'entreprise (en euros)	152		0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	20	1	20,1
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	12	0	12,0
Contrat à durée déterminée	211	8	1	8,1
Contrat de remplacement	213	0	0	0
B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	22	1	22,8
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9	1	9,8
Contrat à durée déterminée	311	13	0	13,0
Contrat de remplacement	313	0	0	0,0
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2	1	2,8
Prépension	341	0	0	0,0
Licenciement	342	2	0	2,0
Autre motif	343	18	0	18,0

IV. FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	51	1 256	7 545
Femmes	581	39	64 253	6 216

Les règles d'évaluation

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 3 :6 à 3 :57 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 relatif au Code des sociétés et des associations ainsi qu'aux règles particulières de la circulaire du 14 décembre 2020 qui fixe le plan comptable et celle du 10 novembre 2009 qui applique les règles comptables prévues par l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables à la comptabilité

2. Règles particulières

Immobilisations corporelles

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2021 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

Amortissements

Catégories biens immobilisés	
Ouvrages d'art	2%
Ouvrages de génie civil : routes	10%
Ouvrages de génie civil : ponts	2%
Bâtiments	2%
Installations industriels	2%
Câbles réseaux de télécommunication	4%
Équipement éclairage publique des routes et pistes cyclables.	5%
Gros outillage	10%
Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
Mobilier de bureau	10%
Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,...)	10%
Matériel roulant	20%
Matériel naviguant	10%
Matériel publicitaire et informatique	25%
Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	25%
Immobilisations incorporelles	25%
Concession de droits réels	Durée résiduelle d'exploitation

Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable. La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

■ Créances en retard de six mois à un an :

réduction de 25 %

■ Créances en retard d'un an à un an et demi :

réduction de 50 %

■ Créances en retard de plus d'un an et demi :

réduction de 100 %

Provisions

Les provisions sont constituées en application des principes de la prudence, de l'honnêteté et de la bonne foi et dans le but de couvrir les risques de pertes et de charges découlant des obligations hors bilan, pour autant que leur nature soit clairement libellée, qu'elles soient apparues dans le courant de l'exercice ou pendant un exercice précédent et qu'elles soient probables ou certaines, à la date de clôture, mais non définies quant aux montants.

Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

Comptabilisation emphytéose

Ci-après, nous exposons la méthode à appliquer pour de prochaines emphytéoses lorsque le Port est tréfoncier dans la transaction :

1. Déterminer dans les comptes d'investissements (22) les éléments mis en emphytéose avec leur valeur résiduelle. Chaque immobilisé porte un numéro d'inventaire dans le système comptable avec une valeur d'investissement et une valeur résiduelle en cas d'amortissement.
2. Déterminer la période de la mise en emphytéose et la valeur éventuelle en fin de contrat. Cette période ne pourra dépasser la date de juin 2093 étant donné que le Port a été créé pour une période de 100 ans à dater de juin 1993. L'éventuelle valeur résiduelle des biens mis en emphytéose ou la valeur déterminée dans le contrat sera comptabilisée dans un compte de la classe 26.
3. Reprendre la valeur du droit d'emphytéose et le mode de paiement (en une fois ou échelonné) et l'inscrire dans un compte de créance en fonction du contrat.
4. Déterminer la plus-value en faisant la différence entre la valeur résiduelle du ou des biens avec la valeur du droit d'emphytéose et la comptabiliser dans un compte de régularisation (49) au passif. La valeur du droit d'emphytéose est déterminée soit au moment du contrat par expert immobilier, négociations ou autres applications de formules soit à la fin du contrat de la même manière décrite ci-avant.
5. Prendre chaque année ou au prorata pour la première année, une partie de la plus-value dans un compte de la classe 76 en diminuant le compte de régularisation. Ce montant est égal à la plus-value totale divisée par le nombre d'années que le bien est mis en emphytéose .

Rapport du Collège des commissaires

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme Port de Bruxelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme Port de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **372.168.726,94 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **13.016.557,99 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies signi-

ficatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines

dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 5° et 7° du Code des sociétés et des

associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

■ le document indiquant les informations suivantes, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :

- a. le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
- b. le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
- c. le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;

■ la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Néant

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 7 avril 2026

Be Audit SRL
Commissaire
Représentée par


Amaury STAS DE RICHELLE
Réviseur d'entreprises
Administrateur

SIÈGE ADMINISTRATIF
Place des Armateurs, 6 - 1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 420 67 00
info@port.brussels - www.port.brussels

CAPITAINERIE
Rue de l'Avant-Port, 2 - bte 1 - 1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 247 91 21